



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 avril 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 avril 2011

Publié le 22 avril 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Franck MELOTTE	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gilles MATHEY	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Philippe BELLEVILLE	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Norbert CHEVIGNY	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEPLACEMENTS**Tramway - Demande de subvention de la Fédération des commerçants du tracé,
"Désir de Tram"**

Dans le cadre de son programme d'actions FISAC tramway, le Grand Dijon avec le soutien de partenaires tels que les communes de Dijon, Chenôve et Quetigny, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne section Côte d'Or, la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, la Préfecture de Côte-d'Or, les Unions de commerçants de l'agglomération regroupées au sein de l'association Désir de Tram, entend apporter à ces commerçants et artisans un accompagnement de qualité qui leur permette d'anticiper au mieux les gênes occasionnées par le chantier et ensuite de profiter de l'arrivée du tramway pour dynamiser leurs activités et faire en sorte que ce soit un véritable levier de développement économique.

Le diagnostic réalisé par le cabinet AID Observatoire a montré que dix associations de commerçants et artisans étaient présentes sur les 20 km de tramway. L'idée d'une fédération représentative de la dynamique commerciale a germé dans l'esprit des commerçants dès les premières réunions de travail FISAC. Les professionnels disposent ainsi d'une instance opérationnelle permettant la mise en œuvre des actions FISAC à l'échelle du projet de tramway.

Une fédération de commerçants a donc été créée le 2 février 2010, sous forme d'association loi 1901 afin de regrouper l'ensemble des acteurs économiques concernés par le projet de tramway.

Cette association, nommée « Désir de Tram » rassemble aujourd'hui quinze Unions Commerciales (Union du Centre Commercial de Saint Exupéry, Union Commerciale Kennedy, Union Commerciale Port du canal, Union Commerciale Foch, Union Commerciale Jean Jacques Rousseau, Union Commerciale Dijon Je t'aime, Union Commerciale République, Union Commerciale Clemenceau, Union Commerciale Grésilles/Poincaré, Union Commerciale Grand Marché Quetigny, Union Commerciale Centre Quetigny, Union Commerciale Drapeau/Fauconnet, Union Commerciale des Halles, Union Commerciale Coeur de nuit, GIE Toison d'Or) situées sur le tracé, le club hôtelier, ainsi que Keolis (Réseau de transport urbain DIVIA); le Grand Dijon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or et la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bourgogne, section Côte d'Or en tant que membre de droit.

Désir de Tram assure la maîtrise d'œuvre des actions d'animation, de fidélisation et de communication commerciale et sera le relais d'informations auprès de l'ensemble des commerçants et artisans situés sur le tracé du tramway.

Désir de Tram sera également sollicité à chaque fois que nécessaire à la réflexion sur la mise en œuvre des actions en temps que partenaires privilégiés.

L'association Désir de Tram participe à hauteur de 12 500 € pour deux opérations d'animation dont elle est maître d'oeuvre, soit 25 000 € sur un coût total estimé à 41 500 € (la différence de 16 500 € étant assurée par le Fisac). La troisième opération a été assumée financièrement par le Grand Dijon compte tenu du délai de réponse pour l'attribution de la demande de subvention FISAC.

Il convient de préciser que les lots afférents à ces différentes opérations d'animation ne sont pas éligibles au FISAC, l'association « Désir de Tram » doit par conséquent nouer des partenariats avec des financeurs privés.

Aussi, l'association Désir de Tram, par le biais de sa Présidente, sollicite une subvention auprès du Grand Dijon d'un montant de 14 250 € afin de pouvoir mettre en oeuvre les fiches actions du programme FISAC dont elle est maître d'oeuvre.

Il convient de préciser que le Grand Dijon produit par ailleurs une mission d'assistance.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** la subvention d'un montant de 14 250 € sollicitée par l'association Désir de Tram,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier,
- **d'autoriser** le Président à mandater cette somme à Désir de Tram.